



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 059-215904897-20250310-ARRETE_HYDR-AU



ARRETE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Article L 2122-22 du CGCT

Identification des zones de ruissellement et d'inondations

Marché public selon la procédure adaptée

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article 2122-22 du C.G.C.T.,

Vu la consultation lancée pour l'identification des zones de ruissellement et d'inondations sur le territoire communal,

Vu la proposition de Verdi Nord de France, 80 rue de Marcq – CS 90049 – 59441 Wasquehal Cedex,

Considérant que cette proposition correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

Article 1 : Le marché pour l'identification des zones de ruissellement et d'inondations sur le territoire communal (procédure adaptée) est confié à la SAS Verdi Nord de France pour un montant de 22 350,00 € HT.

Article 2 : Le marché sera notifié à la SAS Verdi Nord de France.

Article 3 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 4 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 10 mars 2025

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 11 mars 2025